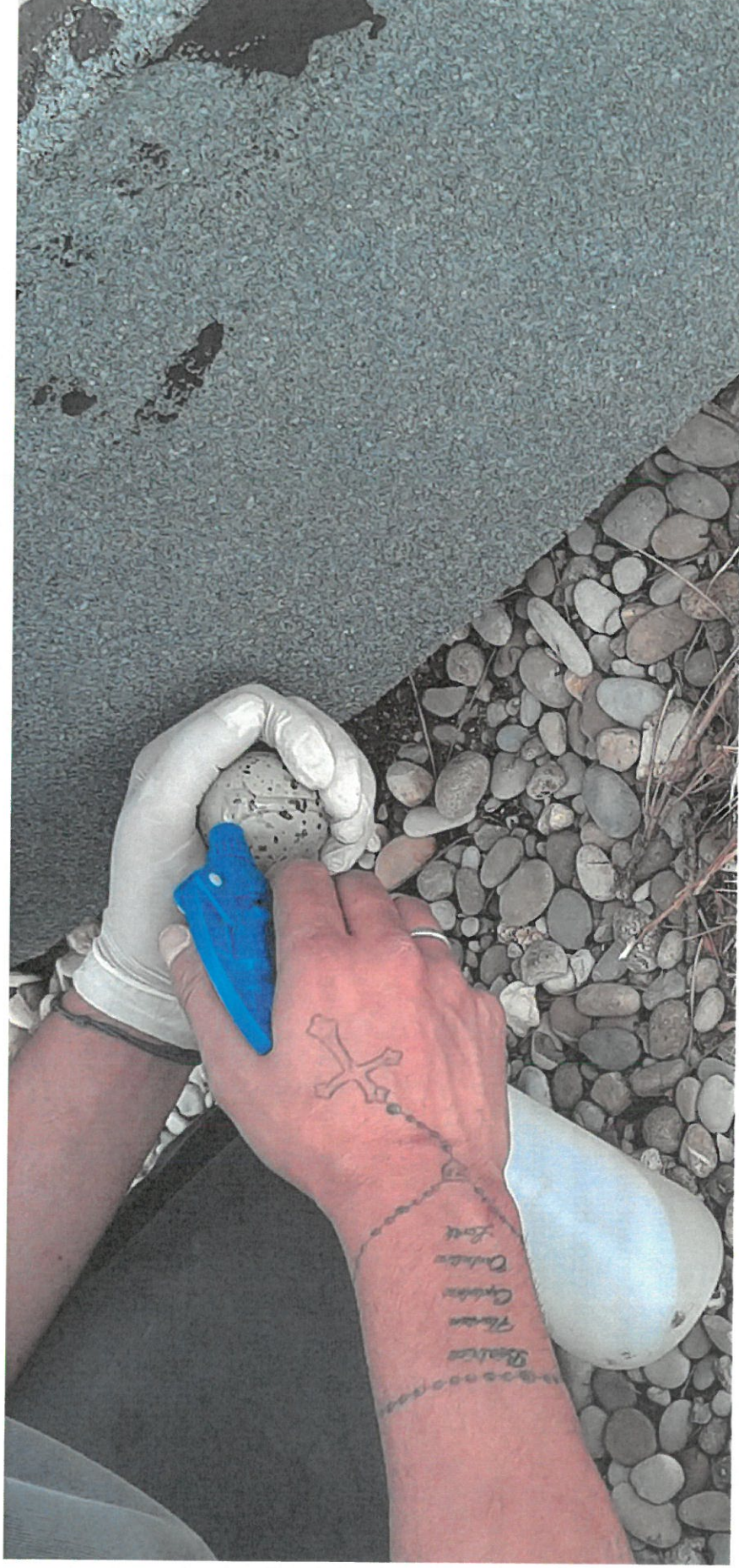


Annexe 3

Vous êtes ici : [Aixenprovence.fr](https://www.aixenprovence.fr/) (https://www.aixenprovence.fr/) / [Actualités](#) (Actualités-998) / **La Ville lutte activement contre la prolifération des Goélands**

# La Ville lutte activement contre la prolifération des Goélands

© 29 avril 2022 - Dernière mise à jour 30 mai 2022



---

Le goéland leucophée est l'espèce de goéland présente à Aix en Provence. Très opportunistes, ces animaux se sont parfaitement adaptés à la ville qui leur fournit le gîte et le couvert. En effet, la proximité de la décharge de l'Arbois et du bassin du Réaltor favorisent son développement dans la zone d'Activités des Milles. Les nombreux toits gravillonnés et l'abondance de nourriture en centre ville et dans certains quartiers (restes de nourritures, ordures ménagères, nourrissage des pigeons et des chats...) sont également favorables à leur nidification. Chaque année, les goélands sont plus nombreux et étendent leur territoire.

Au printemps, lors de la période de reproduction et d'élevage des oisillons, le goéland devient particulièrement bruyant et peut se montrer agressif pour protéger son nid puis ses petits. C'est donc à cette époque que la cohabitation avec l'homme est la plus difficile.

C'est pourquoi, vues les nuisances causées et la dégradation de certains bâtiments, la mairie d'Aix en Provence a décidé d'agir et a obtenu un arrêté préfectoral dérogatoire pour lutter contre la prolifération de cette espèce normalement protégée.

Cette année, la Direction de la Santé Publique et Handicap de la Ville d'Aix en Provence a sollicité l'ensemble des bailleurs sociaux et les syndicats de copropriétés de la ZUP d'Encagnane pour identifier les immeubles colonisés par le goéland. Fin mars, le drone du Service SIG de la Ville a également été mobilisé pour survoler plusieurs dizaines d'immeubles dans la zone et vérifier la présence de nids.

Courant avril, la Ville a mandaté une société professionnelle agréée pour intervenir sur une cinquantaine d'immeubles et procéder à la stérilisation des œufs de goélands et au démantèlement des nids vides pour éviter que les goélands ne pondent. Cette opération consiste à pulvériser une huile végétale sur la coquille

de l'œuf afin de la rendre imperméable à l'air et empêcher le développement de l'embryon.

Parallèlement, deux grands groupes ont sollicité la ville pour signer une convention afin de les autoriser à mettre en place des mesures d'effarouchement sur leurs bâtiments dans la zone d'activités des Milles. La Ville travaille également avec la Métropole afin que la décharge de l'Arbois mette en place des dispositifs de perturbation sonore.



### **Aidez nous à limiter la prolifération des goélands**

#### **Chacun à son niveau peut aider à réguler la présence du goéland en ville :**

Ne pas nourrir les oiseaux et les animaux errants directement : le nourrissage est interdit, il habitue le goéland à l'homme et le rend moins farouche. De plus, cela attire également les rats qui viennent manger les restes.

Protéger également les gamelles de vos animaux domestiques, elles peuvent attirer les goélands.

Éviter de nourrir les oiseaux indirectement : déposer les ordures ménagères dans les containers et veiller à les laisser fermés, sortir vos sacs bien fermés aux heures de collecte  
Surveiller vos toitures et terrasses dès le mois de janvier, les maintenir propres et assurer une présence pour faire comprendre aux goélands que la place est occupée.

En cas de nidification, l'année suivante, protéger vos toits et terrasses par la pose de filets de protection, de pics, de fils tendus et de fils de fer au pied des cheminées, les goélands reviennent au même endroit chaque année pour faire leur nid.

Ne pas détruire les nids en période de nidification : c'est interdit et ils seraient alors rebâtis par le couple nicheur

Ne pas ôter les œufs du nid afin d'éviter une ponte automatique de remplacement.

## AIX EN CONTINU

- [Agenda \(spip.php?page=agenda\)](#)
- [Réseaux sociaux](#)  
(<https://www.aixenprovence.fr#socialwall>)
- [Les sites de la ville](#)  
([https://www.aixenprovence.fr#sites\\_de\\_la\\_ville](https://www.aixenprovence.fr#sites_de_la_ville))
- [Actualités \(Actualites-998\)](#)
- [Aix sur votre smartphone](#)
- [Publications \(Les-publications-de-la-Ville-473\)](#)
- [Portail citoyen \(Espace-citoyen\)](#)

 Vous êtes ici : [Aixenprovence.fr](https://www.aixenprovence.fr/) (<https://www.aixenprovence.fr/>) / [Actualités](#) ([Actualités-998](#)) / **Limitons la prolifération du Goéland leucophée !**

# Limitons la prolifération du Goéland leucophée !

## ARCHIVE

🕒 24 février 2021 - Dernière mise à jour 24 février 2021

### Le Goéland, espèce protégée qui prospère en milieu urbain

Le Goéland leucophée (*Larus michahellis*) se reconnaît, à l'âge adulte, à son dos gris, ses pattes jaunes et son large bec jaune comportant une tache orange au bout de la mandibule inférieure.

Le Goéland leucophée est une espèce protégée, très opportuniste et peu farouche, qui profite des ressources « résiduelles » de l'activité humaine et de l'absence de prédateurs pour accroître sa population.

En effet, initialement installé en bord de mer, plutôt pêcheur et chasseur, l'animal s'est parfaitement adapté au milieu urbain et se nourrit principalement de nos déchets.

La proximité de la décharge de l'Arbois et du bassin du Réaltor favorisent son développement dans la zone d'Activités des Milles. Les nombreux toits gravillonnés et l'abondance de nourriture en centre ville et dans certains quartiers (restes de nourritures, ordures ménagères, nourrissage des pigeons et des chats...) sont également favorables à leur nidification. Chaque année, les goélands sont plus nombreux et étendent leur territoire.

Au printemps, lors de la période de reproduction et d'élevage des oisillons, le goéland devient particulièrement bruyant et peu se montrer agressif pour protéger son nid puis ses petits. C'est donc à cette époque que la cohabitation avec l'homme est la plus difficile.

Son calendrier biologique	
Décembre/ Janvier	Les colonies se reforment et prospectent des sites de reproduction
Février /Mars	Les couples se forment et confectionnent les nids
Mars / Mai	Période de ponte ( 2 à 3 œufs par nid) et de couvaïson. Les oiseaux sont très agressifs car ils protègent leurs œufs
Avril / Juillet	Période d'élevage des oisillons. Les adultes restent très présents pour nourrir et protéger les petits
Août	Désertion des nids

Or, le Goéland leucophée est une espèce protégée, l'article L411-1 du code de l'environnement interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la capture et la perturbation intentionnelle de ces animaux. Réglementairement, il n'est donc pas possible d'intervenir.

### **La Ville agit**

C'est pourquoi, vues les nuisances causées et la dégradation de certains bâtiments, la mairie d'Aix en Provence a obtenu en mars 2020, le renouvellement d'un arrêté préfectoral dérogeant qui l'autorise à procéder à la perturbation intentionnelle et à la régulation du goéland, notamment en détruisant les nids et en stérilisant les œufs dans la limite d'un quota fixé dans l'arrêté.

En décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à déléguer cette autorisation dans le cadre d'une convention pour permettre à certains bailleurs et entreprises d'intervenir

sur leurs bâtiments.

L'objectif de la stérilisation est de faire comprendre aux goélands que l'endroit choisi ne convient pas, car ils n'ont pas de petits. Ils partiront alors chercher un lieu plus propice, mais cela peut prendre plusieurs années, car les goélands ont tendance à revenir aux mêmes endroits.

Parallèlement, la Ville travaille également avec la Métropole afin que la décharge de l'Arbois mette en place des dispositifs de perturbation sonore.

Enfin, pour rendre la ville moins hospitalière pour le Goéland leucophée, il est indispensable de limiter l'accès à la nourriture.

Pour mémoire, l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental interdit le nourrissage des animaux errants et sauvages. La Police Municipale a donc été sensibilisée pour faire des rappels à la réglementation en vigueur.

### **Les conseils à respecter**

Chacun peut aider à réguler la présence du goéland en ville :

- Ne pas nourrir les oiseaux et les animaux errants directement : le nourrissage est interdit, il habitue le goéland à l'homme et le rend moins farouche. De plus, cela attire également les rats qui viennent manger les restes.
- Protéger également les gamelles de vos animaux domestiques, elles peuvent attirer les goélands.
- Éviter de nourrir les oiseaux indirectement : déposer les ordures ménagères dans les containers et veiller à les laisser fermés, sortir vos sacs bien fermés aux heures de collecte
- Surveiller vos toitures et terrasses dès le mois de janvier, les maintenir propres

- En cas de nidification, l'année suivante, protéger vos toits et terrasses par la pose de filets de protection, de fils tendus et de fils de fer au pied des cheminées, les goélands reviennent au même endroit chaque année pour faire leur nid.
- Ne pas détruire les nids en période de nidification : c'est interdit et ils seraient alors rebâti par le couple nicheur
- Ne pas ôter les œufs du nid afin d'éviter une ponte automatique de remplacement.
- Si vous trouvez un Goéland blessé, prévenir le Service de la Protection Animale (06 67 61 52 15) qui se chargera de le capturer pour l'emmener chez un vétérinaire
- Si vous trouvez un goéland mort, ne pas le toucher et prévenez le Service de la Santé Environnementale ([schs@mairie-aixenprovence.fr](mailto:schs@mairie-aixenprovence.fr) (<mailto:schs@mairie-aixenprovence.fr>)) ou contactez l'Office Français de la biodiversité (OFB : [sd13@ofb.gouv.fr](mailto:sd13@ofb.gouv.fr) (<mailto:sd13@ofb.gouv.fr>))





### **La grippe aviaire : qu'est ce que c'est ?**

L'influenza aviaire, aussi appelée grippe aviaire, est un virus très contagieux qui infecte les oiseaux. Les oiseaux d'élevage et les oiseaux sauvages (cygne, canard, mouette, goéland) peuvent être touchés.

Plus ou moins pathogène, le virus est classé selon 2 protéines qui le composent d'où des noms différents (H5N1, H7N9, H5N8....).

Le risque de transmission à l'homme est très faible, seulement pas voie respiratoire en atmosphère confiné. A ce jour, il n'y a aucun cas connu de transmission à l'homme par la consommation de viande ou d'œuf.

La découverte de cadavres d'oiseaux sauvages dont la mortalité est inconnue ou suspecte peut être un signe révélateur d'un cas d'influenza aviaire. Dans ce cas, contacter les services municipaux ou l'OFB (Office National de la Biodiversité) : [sd13@ofb.gouv.fr](mailto:sd13@ofb.gouv.fr) (<mailto:sd13@ofb.gouv.fr>)

### **Diminuer l'attrait de votre toit**

Profitez de l'hiver pour nettoyer le toit et supprimer tous les matériaux susceptibles de servir à construire un nid

Au printemps, assurez une présence humaine régulière, se montrer sur la terrasse ou en bordure de toit peut suffire à éloigner les candidats à l'installation

Diminuer l'attrait du toit en installant des dispositifs de type filet, grillage, fil tendu, en disposant des empilements de tuiles au pied des cheminées

### AIX EN CONTINU

- [Agenda \(spip.php?page=agenda\)](#)
- [Réseaux sociaux \(https://www.aixenprovence.fr/socialwall\)](#)
- [Les sites de la ville](#)
- [Actualités \(Actualites-998\)](#)
- [Aix sur votre smartphone](#)
- [Publications \(Les-publications-de-la-Ville-473\)](#)
- [Portail citoyen \(Espace-citoyen\)](#)